



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Michel MÉNARD

Député de Loire-Atlantique

Vice-président de la Commission
des Affaires culturelles et de l'Éducation
Conseiller départemental de Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Carquefou, le 28 novembre 2016

Madame, Monsieur,

A l'occasion du Projet de loi de finances pour l'année 2017, vous m'interpellez au sujet des radars. Vous soulignez la hausse récente de la mortalité routière, que nous regrettons tous.

Si chacun s'accorde pour souligner que cette hausse de la mortalité provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière, il convient de noter que, grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a tout de même diminué de plus de 55% depuis 2000.

Vous évoquez la prétendue manne financière que représenteraient les radars pour l'Etat. Prenons l'exemple de l'année 2013. Les amendes liées aux excès de vitesse représentaient alors 708 millions d'euros, somme qui n'est rien face aux 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route.

Par ailleurs, le produit des radars est, pour plus de moitié, reversé aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Les radars ne sont par ailleurs pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont par exemple démontré leur efficacité. Pour autant, la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents et les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, où la vitesse maximale autorisée n'est pas respectée et avec le souci d'un maillage territorial équilibré. Alors qu'un quart des accidents mortels sont dus à la vitesse, le nombre d'accidents graves a diminué de 60 % à proximité des nouveaux radars installés dans les zones dangereuses.

C'est pour ces raisons que, vous le comprendrez, je n'ai pas voté en faveur de l'amendement visant à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Michel MÉNARD